



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de consultation : 28/10/2019

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire 13-181019 : SPL Maraïna / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absent (s) : 03

Procuration (s) : 08

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint.

Affaire 13-181019
SPL Maraina / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Pour rappel, la commune de la Plaine des Palmistes est actionnaire au capital de la SPL MARAINA pour un montant de 9 036 €, soit 0,38 % du capital total.

Cette part de capital ne lui permettant pas de disposer directement d'un siège d'administrateur, la Commune est regroupée avec d'autres collectivités au sein d'une assemblée spéciale, prévue par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'Administration de la SPL MARAINA se compose de 17 postes administrateurs dont : 9 sièges pour la Région, 1 siège pour la commune de Saint-Pierre et 7 sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale.

M. Victorin LEGER représente la Collectivité au sein de la SPL MARAINA.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que chaque administrateur doit rendre compte par écrit à son assemblée délibérante, au moins une fois par an, de son mandat au sein du conseil d'administration, l'assemblée délibérante devant se prononcer sur ce rapport, qui porte notamment sur les modifications qui ont pu être apportées aux statuts de la société.

Conformément à la loi, ce rapport a été communiqué par la SPL MARAINA par courrier en date du 26 septembre 2019.

Un extrait de ce rapport vous est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **SE PRONONCE** sur ce document et en **PREND ACTE**.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc-Luc BOYER

RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L. 1524-5 DU CGCT

Accusé de réception en préfecture
974 2107/0065 20191028-DCM13-181019-
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

SPL MARAINA

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Siège Social : 38, rue Colbert – 97 460 Saint-Paul

Adresse des bureaux : 38, rue Colbert – 97 460 Saint Paul

E-Mail Général : contact@spl-maraina.com

E-Mail Direction : contact@spl-maraina.com

Forme juridique : Société Anonyme

Capital Social : 2 401 487 €

Registre du Commerce : R.C.S Sf Denis

SIREN : 520 664 004

Code APE : 7490 B

Création de la Société : 28 janvier 2010

Présidente du C.A. : Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

Directrice Générale : Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

Banque : Banque Française Commerciale Océan Indien

PRESENTATION GENERALE

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

1/ Les textes

La SPL Maraina est une Société Anonyme, régie par :

- ✓ Les dispositions du Livre II du Code de commerce,
- ✓ Les dispositions du titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions propres à l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles de l'article L. 327-1 du code de l'urbanisme,
- ✓ Ses statuts.

2/ L'objet de la Société

La société a pour objet, **exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses Actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des collectivités territoriales :

- ✓ La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- ✓ La réalisation d'opérations de construction ;
- ✓ La réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction ;
- ✓ L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

A cet effet, La SPL Maraina peut notamment :

- 1. Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction ;
- 2. Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, ou de la cession à des tiers à des fins d'aménagement ou de construction dans le cadre de mandat ou de concession d'aménagement pour le compte des collectivités actionnaires ;
- 3. Procéder ou faire procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des terrains, bâtiments, ouvrages, notamment dans le cadre de missions spécifiques de gestion techniques (plan stratégique de patrimoine) et administratives y compris de gestion des baux et d'encaissement des loyers ;
- 4. Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires ;
- 5. Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- 6. Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à l'aménagement du territoire, au sens large, des collectivités actionnaires et notamment concernant les déplacements, et les équipements publics,

l'organisation, la gestion et la valorisation des patrimoines publics, activités d'un centre d'ingénierie administrative, technique, juridique et financière pour ses actionnaires sur la base de contrats de mandat, d'assistance ou de mandats d'ouvrage ou de conduite d'opération";

Accusé de réception en Préfecture
N° 2019-0005-2019-DCM13-181019-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans l'objet social (gestion d'équipements publics, gestion et animation de plateformes de services aux usagers type plateforme de covoiturage etc.) ;

D'une manière générale, accomplir toutes études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

MEMBRES ACTIONNAIRES DE LA SPL MARAINA

La SPL MARAINA compte à ce jour 23 Actionnaires au total.

28/01/2010 - 13 Membres fondateurs :

- ✚ La Région Réunion, Actionnaire majoritaire
- ✚ La Commune de Saint-Pierre
- ✚ La Commune de Saint-André
- ✚ La Commune de Saint-Louis
- ✚ La Commune du Port
- ✚ La Commune de Saint-Joseph
- ✚ La Commune de la Possession
- ✚ La Commune de Saint-Leu
- ✚ La Commune de Sainte-Suzanne
- ✚ La Commune de Petite-Ile
- ✚ La Commune de Trois Bassins
- ✚ La Commune de l'Entre-Deux
- ✚ La Commune Plaine des Palmistes

30/11/2012 : entrée de 7 nouveaux membres dans l'Actionariat de la SPL Maraina :

- ✚ La Commune de L'Etang-Salé
- ✚ La Commune de Bras-Panon
- ✚ La Commune de Salazie
- ✚ La Commune de Saint-Philippe
- ✚ La Commune de Saint-Benoît
- ✚ La Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)
- ✚ La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Janvier 2018 : entrée de 3 nouveaux membres dans l'actionariat par la procédure de la cession d'actions de l'actionnaire majoritaire, La Région Réunion :

- ✚ Territoire de la Côte ouest (TCO)
- ✚ La commune de Saint-Paul
- ✚ La Communauté intercommunale de l'Est (CIREST)

LISTE DES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

En application de l'article L. 225-17 du Code de Commerce et de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration se compose de **17 postes** d'administrateurs.

Toute collectivité territoriale a droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration. Les collectivités territoriales répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués, en proportion du capital.

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Novembre 2014, actant le passage de la Société en Société Publique Locale (SPL), la composition du Conseil d'Administration est de 17 membres, dont :

- > 09 sièges pour la Région Réunion ;
- > 01 siège pour la Commune de Saint-Pierre ;
- > 07 sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale.

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2018 :

REGION REUNION	SAINT-PIERRE	ASSEMBLEE SPECIALE
Fabienne COUAPEL-SAURET Valérie AUBER Lynda LEE MOW SIM Bernard PICARDO Faouzla VITRY Alin GUEZELLO Nathalie NOEL-CADET Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE Bachil VALY	Stéphano DIJOUX	Patrice SOUPRAYENMESTRY (St-Benoît) Jean-René COMTOIS (Saint-André) Henri-Claude HUET (Saint-Joseph) Brigitte PAYET (Saint-Louis) Axel EPILOÏS (Ste Suzanne) Marie Ange VIADERE (Salazie) Daniel HUET (CIREST)

■ Pour La Région Réunion, actionnaire majoritaire :

> En 2018, Les mandataires élus au Conseil d'Administration de la SPL Marina et représentant la Région Réunion sont au nombre de 9, à savoir :

- Fabienne COUAPEL-SAURET, Conseillère Régionale
Présidente-Directrice Générale de la SPL Marina depuis le du 27/04/2015
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - 97490- Ste Clotilde
- Lynda LEE MOW SIM, Conseillère Régionale
- Bernard PICARDO, 9^e Vice-Président
- Valérie AUBER, Conseillère Régionale
- Faouzla ABOUBACAR VITRY, Conseillère Régionale
- Bachil VALY, Conseiller Régional
- Nathalie NOEL, Conseillère Régionale
- Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE, Conseillère Régionale
- Alin GUEZELLO, Conseiller Régional

Suite à la délibération de la Commission Permanente du 27/02/2018 de la Région Réunion, le Conseil d'Administration du 19/04/2018 a désigné :

- Madame Valérie AUBER en remplacement de Madame Valérie BENARD.
- Monsieur Alin GUEZELLO en remplacement de Monsieur Olivier RIVIERE
- Monsieur Bachil VALY en remplacement de Madame Danièle LE NORMAND.

■ Pour La Commune de Saint-Pierre :

L' élu mandataire représentant la commune de Saint-Pierre au Conseil d'Administration de la SPL Maraina est Monsieur Stéphane DIJOUX, 5^{ème} Adjoint au Maire, habilité aux termes de la délibération n°2/31 du Conseil Municipal de Saint-Pierre en date du 15 Avril 2014.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de transmission : 28/10/2019
Date de réception en préfecture : 28/10/2019

■ Pour L'Assemblée Spéciale :

L'Assemblée Spéciale de la SPL Maraina regroupe les vingt et une Collectivités actionnaires ne disposant pas d'un siège direct au Conseil d'Administration.

Leur participation au capital leur permet de disposer de sept sièges au Conseil d'Administration.

Depuis le Conseil d'Administration du 22 août 2018, les élus mandataires représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration sont :

<u>Élus mandataires</u>	<u>Habilités par</u>
Patrice SOUPRAYENMESTRY (St-Benoît)	Délibération n°013-04-2014 du Conseil Municipal de la commune du 18 Avril 2014
Henri-Claude HUET (Saint-Joseph)	Délibération du Conseil Municipal n°20140424_20 du 24 Avril 2014
Brigitte PAYET (Saint-Louis)	Délibération n°80 du Conseil Municipal de la commune du 22 Avril 2014
Jean-René COMTOIS (Saint-André)	Délibération n°15 de la commune du 24 Juin 2014
Daniel HUET (CIREST)	Délibération du Conseil Communautaire n°2018-C194 du 13 Décembre 2018
Marie-Ange VIADERE (Salazie)	Délibération n°47/2014 du 26 Avril 2014
Axel EPILOIS (Sainte Suzanne)	Délibération n°14/062 du 14 Juin 2014

FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Dates et synthèse des Conseils d'Administration et des Assemblées tenus au cours de l'année 2018 :

- ✓ L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 17 mai 2018 ;
- ✓ L'Assemblée Spéciale s'est réunie 4 fois ;
- ✓ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2018 :
 - Le 19 avril 2018
 - Le 22 août 2018
 - Le 7 novembre 2018
 - Le 17 décembre 2018
- Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 27 fois ;
- Le Comité de Contrôle Analogique s'est réuni 129 fois ;

VIE SOCIALE :

Au cours de l'exercice écoulé, Madame Fabienne COUAPEL-SAURET est titulaire d'un mandat de mandataire social dans notre société et exerce les fonctions de Présidente-Directrice Générale.

- Liste des mandats exercés

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, il est indiqué dans le présent rapport, la liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux.

Représentants de la Région Réunion

Fabienne COUAPEL-SAURET :

- Présidente-Directrice Générale de la SPL MARAINA (SA)
- Présidente de l'AGORAH (Association)
- 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Transports Réunionnais - SMTR
- Administratrice SEMATRA (SEM)
- Administratrice de l'EPFR
- Administratrice du Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Administratrice du GART (Association)
- Gérante de SCI CAFE CREME

Lynda LEE MOW SIM :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Administratrice de la SPL Horizon Réunion (SA)
- Administratrice de NEXA (SEM)
- Administratrice de la SPL RMR Jusqu'en Avril 2018
- Administratrice de la SEM Pïpangai
- Administratrice de l'IRT (Association)
- Administratrice de l'ARS OI
- Administratrice à Institut Bleu (Association)

Bernard PICARDO :

- Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Président du Conseil d'Administration de la Coopérative des Artisans de La Réunion
- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Administrateur de La SPL AFRAPAR (SA)
- Administrateur de l'EPFR (EPCI)
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SOCAMA (SCM)
- Administrateur du Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Membre du Conseil de Surveillance Aéroport Roland GARROS (SA)
- Membre du Conseil de développement à Grand Port Maritime de La Réunion
- Administrateur OGEA (Association)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de transmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Alfn GUEZELLO :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Président-Directeur Général de la SPL HORIZON REUNION (SA)
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SPL REUNION MUSEES REGIONAUX (SA)
- Administrateur de la SMPRR (Syndicat mixte).

Nathalie NOEL-CADET (non transmis)

Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Administratrice de la SPL HORIZON REUNION (SA)
- Administratrice de la SEMAC (SEM)
- Administratrice de la SEMATRA (SEM)

Bachil VALY :

- Maire de la Commune de l'Entre-Deux
- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Administrateur de la SODEGIS
- Président du Syndicat Mixte Routier de la Réunion (SMPRR)
- Administrateur de la SPL AVENIR REUNION (SA)
- Associé SARL GANVALY

Faouzia ABOUBACAR VITRY (non transmis)

Valérie AUBER (non transmis)

Représentant de la Mairie de Saint-Pierre

M. Stéphano DIJOUX (non transmis)

Représentant de la Mairie de Saint Joseph

M. Henri-Claude HUET :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Conseiller Municipal de la Mairie de Saint-Joseph
- Vice-Président de la CASUD
- Administrateur du Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Administrateur du Parc National
- Administrateur du Syndicat Mixte des Transports
- Administrateur de la SPL Sources et Eaux (SA)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télérmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Représentant de la Mairie de Saint-André

M. Jean-René COMTOIS :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Conseiller municipal à la Mairie de Saint-André
- Administrateur au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-André
- Vice-Président du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Est Réunion (GHER)
- Administrateur du Parc National (Établissement Public)
- Gestionnaire du recouvrement à la CGSS de la Réunion

Représentant de la Mairie de Salazie

Madame Marie-Ange VIADERE :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Administratrice à la Mission Locale Est (Association)
- Adjointe au Maire de Salazie.

Représentant de la Mairie de Saint-Louis

Mme Brigitte PAYET :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Administratrice de la SEMITEL (SEM).
- Administratrice de la SEMRRE (SEM Réunion Recyclage Environnement)
- Adjointe à la Mairie de Saint Louis

Représentant de la commune de Saint-Benoît

M. Patrice SOUPRAYENMESTRY (non transmis)

Représentant la Commune de Sainte Suzanne

M. Axel EPILOÏS (non transmis)

Représentant de la CIREST :

M. Daniel HUET :

- Adjoint à la mairie de Saint-Benoît
- Conseiller communautaire à la CIREST
- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Administrateur SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT (SA)
- Administrateur SPLAR (SA)
- Administrateur SEMAC

- Administrateur SEM ESTIVAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE :

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration.

LES PRINCIPALES DECISIONS DE L'ANNEE 2018

Les principales décisions de l'année 2018 sont déclinées ci-dessous :

⚡ Entrée de trois nouveaux actionnaires par la procédure de cession d'actions de la Région Réunion

(Conseil d'Administration du 19/04/2018) :

- Le TCO : représenté par Monsieur Guy SAINT ALME
- La Commune de Saint Paul : représentée par Madame Annie PIGNOLET-DUMONT
- La CIREST : représentée par Monsieur Daniel HUET

Ces entrées portent à 23 le nombre d'actionnaires au capital de la SPL Maraina. Ces trois nouveaux actionnaires sont membres de l'Assemblée Spéciale qui compte 21 membres au total.

La nouvelle composition de l'Assemblée Spéciale des actionnaires de SPL Maraina ainsi que le montant de leur participation au capital ainsi modifiés dans le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale (art.3 : Composition de l'Assemblée) a été validé par le Conseil d'Administration du 22 août 2018.

⚡ Remplacement de trois représentants de la Région Réunion

(Conseil d'Administration du 19/04/2018) :

- Madame Valérie AUBER, en remplacement de Madame Danièle LE NORMAND ;
- Monsieur Alin GUEZELLO, en remplacement de M. Olivier RIVIERE ;
- Monsieur Bachil VALY, en remplacement de Madame Valérie BENARD.

Sur délibération de la Commission Permanente de la Région Réunion du 27 février 2018.

⚡ Désignation de nouveaux représentants de La Possession

(Conseil d'Administration du 7/11/2018) :

- Madame Sophie VAYABOURY en tant que représentante au sein de l'assemblée générale des actionnaires
- Monsieur Jean-Christophe ESPERANCE en tant que représentant au sein de l'Assemblée Spéciale.

Sur délibération du Conseil Municipal de la commune de la Possession du 28 septembre 2018.

⚡ Approbation à l'unanimité du rapport de gestion et des comptes 2017 et quitus aux administrateurs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018.

⚡ Approbation de la répartition de la somme globale de 20 000€, votée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018, au titre des jetons de présence pour l'année 2018, répartie comme suite par le Conseil d'Administration du 22 août 2018 par acte de présence des administrateurs aux séances :

- Du Conseil d'Administration pour 250€ maximum par an et par administrateur dans la limite de 1000 € par administrateur pour l'année
- Des CTE et CCA pour 90€ maximum par an et par administrateur dans la limite de 1800 € par an.

Accusé de réception en préfecture
8741219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- ✚ Désignation par l'Assemblée Spéciale du 08 Août 2018 de ses sept nouveaux représentants aux fins de siéger au Conseil d'Administration :

Henri-Claude HUET (Saint Joseph)
Patrice SOUPRAYENMESTRY (Saint-Benoît)
Brigitte PAYET (Saint-Louis)
Jean-René COMTOIS (Saint-André)
Axel EPILOÏS (Ste Suzanne)
Marie-Ange VIADERE (Salazie)
Daniel HUET (CIREST)

- ✚ Election de Monsieur Axel EPILOÏS en qualité de Président de l'Assemblée Spéciale le 08 Août 2018, en remplacement de Monsieur Jean René COMTOIS,
- ✚ Désignation en Conseil d'Administration du 22 Août 2018 des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale et de son nouveau Président, des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, du Comité Technique et d'Engagement et du Comité de Contrôle Analogue.
- ✚ Validation du Rapport du Mandataire 2017 par le Conseil d'Administration du 22 août 2018.
- ✚ Agrément du Conseil d'Administration du 17 décembre 2018 pour la cession d'actions entre Saint-Pierre et Sainte-Rose

.....

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/04/2018

- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage études et travaux de construction de la piscine municipale de la Plaine des Palmistes.
- Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables pour la structuration de la filières Goyavier-Fruit et la création du « Domaine des Goyaviers » pour la commune de la Plaine des Palmistes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/08/2018

- Approbation de la convention de mandat d'études préalables portant sur l'organisation et structuration du 2ème village de la Plaine des Palmistes.
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réhabilitation de la cale de mise à l'eau sur la Commune de Saint-Philippe (CASUD).
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de construction du réfectoire de l'école Fleurs de Canne à la Petite Ile.

- Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration du Schéma Directeur des Déplacements sur la commune de la Plaine des Palmistes.

Mairie de la Plaine des Palmistes
Case de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7/11/2018

- Approbation de la convention de mandat d'études préalables pour l'organisation et la structuration des équipements municipaux sur le site du Bocage pour la commune de Sainte Suzanne
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation des infrastructures du port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains (TCO)
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu (TCO).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/12/2018

- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation/construction de la Maison Régionale des Sciences et de la Technologie (MRST) située sur la commune de Saint-Denis (Région Réunion).

Les fiches de synthèses des opérations passées en Conseil d'Administration durant l'année 2018 sont à retrouver dans la section Annexes

CONTRÔLES DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2018, la SPL Maraina n'a fait l'objet d'aucun contrôle.

BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Rappel du prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2018

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2018 s'élevait à **3 325 k€**.
Ce budget a été élaboré sur la base des opérations en cours fin 2017 (pour **3 125 k€**) ainsi que sur le portefeuille de prospection principalement constitué des missions d'études et de mandat en cours de finalisation avec les collectivités actionnaires ou à identifier au cours de l'année 2018 (pour **200 k€**).

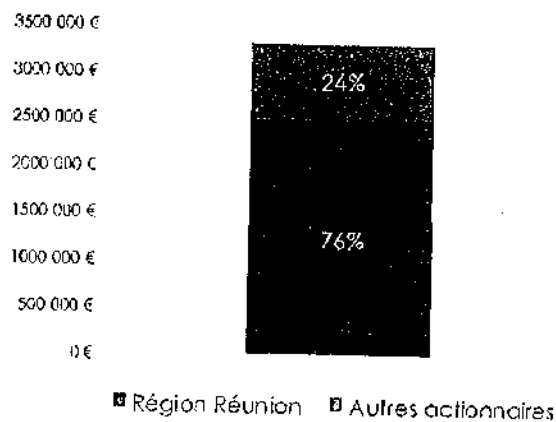
Le prévisionnel se répartissait entre les différentes cellules opérationnelles composant le pôle technique de la manière suivante :

Les rémunérations attendues pour 2018 par actionnaire étaient réparties de la manière suivante :

Prévisionnel 2018		
	Montant en k€	En %
Construction	1790	54%
Aménagement	800	24%
Etudes	735	22%
TOTAL	3 325	100%

En cours d'année, le prévisionnel a été ramené par la Direction Générale à un montant de 3 100 k€ pour tenir compte des aléas exposés par la suite.

Répartition des rémunérations prévisionnelles de 2018

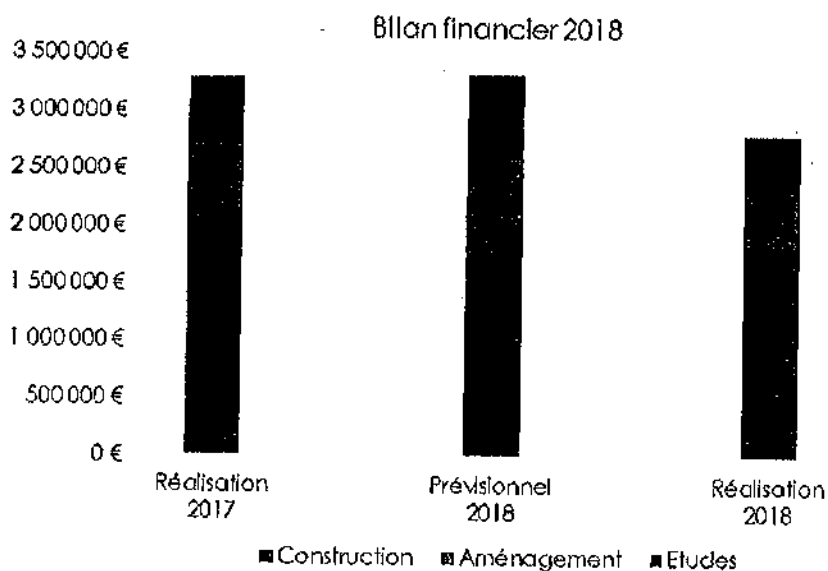


Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
est de **2 802 k€**
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2018 est de **2 802 k€** (3 295 k€ en 2017), soit **une baisse du chiffre d'affaires de 493 k€ (-15%)** par rapport à 2017, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2017		Prévisionnel 2018		Réalisation 2018	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%
Construction	2076	63%	1790	54%	1650	59%
Aménagement	626	19%	800	24%	657	23%
Etudes	593	18%	735	22%	494	18%
TOTAL	3295	100%	3325	100%	2802	100%

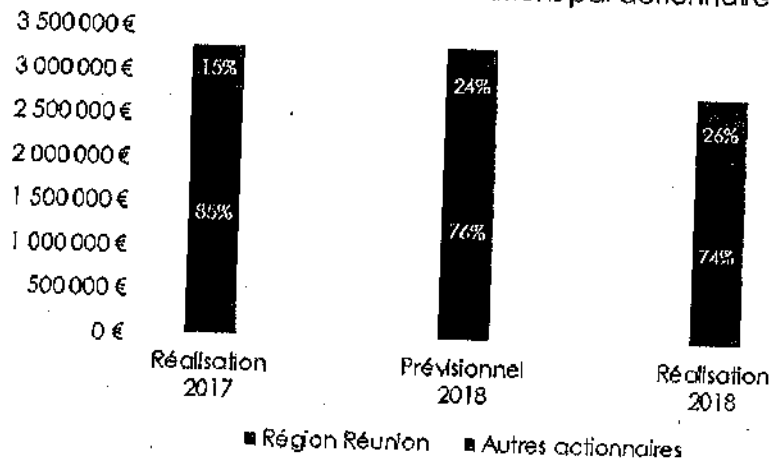


La répartition par actionnaires :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de signature : 28/10/2019

	Réalisation 2017		Prévisionnel 2018		Réalisation 2018	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%
Région Réunion	2809	85%	2514	76%	2087	74%
Autres actionnaires	486	15%	811	24%	715	26%

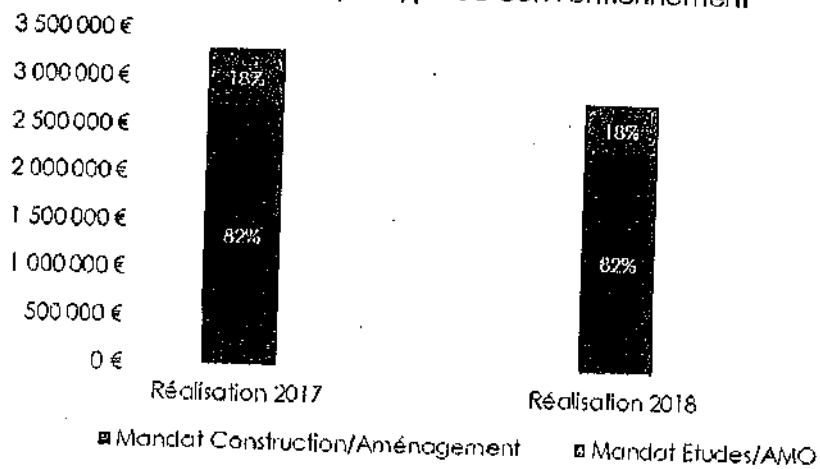
Répartition des rémunérations par actionnaires



La répartition par types de conventionnement :

	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%
Mandat Construction/Aménagement	2 702	82%	2 294	82%
Mandat Etudes/AMO	593	18%	507	18%
TOTAL	3 295	100%	2 801	100%

Répartition par type de conventionnement



Analyse

L'activité de la SPL MARAINA, caractérisée par un **chiffre d'affaires de 2 802 k€, a** connu une **baisse de 15% en 2018** par rapport à 2017.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Cette baisse d'activité se justifie par :

- 1- La suppression du programme « Etudes Développement et Aménagement » confié précédemment et chaque année par la Région Réunion. Cette convention représentait une part importante de l'activité annuelle de la SPL et permettait de stabiliser une équipe pluridisciplinaire au sein du Pôle Technique.
Un reliquat d'activité issue du programme Etudes Développement et Aménagement 2016 et 2017 nous a permis de générer un chiffre d'affaire de **296 k€** en 2018, soit 10,59% de l'activité.
- 2- La relance par la Région Réunion du programme de rénovation thermique des bâtiments de 19 lycées (17 mandats) a contribué à pallier la baisse d'activité du programme de réhabilitation des lycées. Cette baisse s'explique notamment au regard de l'état d'avancement des opérations qui, pour la plupart, sont dans des phases moins rémunératrices (livraison ou Garantie de Parfaite Achèvement).
- 3- Il faut noter aussi que la décision prise par la Région Réunion en début d'année 2018, de suspendre l'opération de construction du Lycée Hôtelier Sud sur la Commune de Petite-Île a eu un impact sur le niveau de rémunération estimé à **-79 k€**.

Par ailleurs, pour le reste de l'activité, les écarts entre le budget prévisionnel et le réalisé s'expliquent par les raisons suivantes :

- Pour les opérations en mandat Aménagement :

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2018 est de **657k€** contre 626 k€ en 2017.

Pour autant, il faut noter un certain nombre d'aléas opérationnels entraînant des retards dans l'avancement des projets avec pour conséquence une certaine baisse dans les recettes attendues au titre des opérations aménagement, notamment :

Opération	Aléas opérationnels
Pôle d'échange DUPARC	Chantier livré – Refus du Maître d'ouvrage de notifier un avenant qu'il a préalablement validé
VVR Saint Paul	Retard dans l'attribution des marchés de travaux : CAO annulée à plusieurs reprises (crise sociale de fin d'année)
VVR Ste Marie – Ste Suzanne	Retard dans l'attribution des marchés de travaux : CAO annulée à plusieurs reprises (crise sociale de fin d'année)
VVR St Philippe	Marché travaux tranche 2 attribué tardivement. Avenant à la convention non validé.
Réhabilitation du stade de l'Entre Deux	Infructuosité de la consultation de la Moe pour le mur d'escalade
Redimensionnement RD31 – Petite - île	Attribution tardive des marchés de travaux
Unité de potabilisation – Petite - île	Attribution marché CSPS retardé. Validation des études PROJET retardé pour faute de la « crise sociale de fin d'année »

Traitement des crues de la Rivière des remparts

Transfert de l'opération vers la CASUD dans le cadre de la compétence GEMAPI et volet réglementaire lourd nécessitant le dépôt d'un second dossier réglementaire accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Extension du bassin de Grande ANSE

Retard dans les levés bathymétriques du aux difficultés d'intervention pour cause de forte pente

L'ensemble de ces aléas ont généré, pour l'activité mandat Aménagement, une perte de recettes évalué à **-75.6 k€** (dont 50 k€ imputable à la crise sociale de fin d'année).

▪ Pour les opérations en mandat Construction :

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2018 est de **1 637 k€** (2 076 k€ en 2017).

Le chiffre d'affaires engendré par l'activité Construction a connu une forte baisse en 2018. Un grand nombre d'opérations de réhabilitation des lycées confiées par la Région Réunion dès 2013 ont été livrées courant de l'année 2018 et sont entrées en phase de Garantie de Parfait Achèvement (GPA), une phase opérationnelle peu rémunératrice bien qu'elle mobilise fortement les équipes.

De plus, bien que les opérations de réhabilitation thermique des lycées aient redémarré avec une nouvelle consultation des maîtres d'œuvre en fin d'année 2018, le volume de chiffre d'affaires généré par ces opérations n'est pas suffisant pour compenser les opérations de réhabilitation des lycées (programme initié en 2013). En effet, les opérations en phase de chantier génèrent davantage de recettes que les opérations en phase de conception.

Dans leur ensemble les opérations de mandat construction ont connu un avancement satisfaisant. Pour autant, il est important de signaler certains arrêts de chantiers ayant eu un impact direct sur le niveau de non rémunération :

Opération	Aléas opérationnels
Réhabilitation du CRR Sud	Livraison du nouveau bâtiment Volet B Arrêt de chantier depuis Mai 2018 sur le Volet A suite à la découverte de produits suspecté de pollution en sous-sol
Réhabilitation du Centre Manin à l'Entre-Deux	Retard dans la notification des marchés de travaux
Réhabilitation du Lycée Roland GARROS ADEG	Retard dans l'avancement des travaux (Moe défaillante)
Réhabilitation du Lycée Roland GARROS KX (logement de fonction)	Arrêt de chantier suite à une modification de programme
Réhabilitation du Lycée Roland GARROS IJ (Internat)	Arrêt de chantier suite à une modification de programme
Réhabilitation du Lycée Antoine ROUSSIN	Arrêt de chantier par OS du 13/02/2018. Nécessité d'un avenant à la convention du mandataire
Reconversion du bâtiment CIMENDEF CRR	Notification tardive des marchés de travaux due à des recours des entreprises de travaux
Construction Lycée Hôtelier Sud	Suspension de la mission du mandataire suite à modification de programme (relocalisation du projet)
Réhabilitation Lycée Jean HINGLO	Décalage dans le prévisionnel dû à une demande d'avenant plus importante que l'avenant accepté par le MOA

Réhabilitation du Lycée ROCHE-MAIGRE	Intervention de la commission de sécurité tardive avant la livraison de l'ouvrage	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20191028-DCM13-181019- le marché de travaux Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019
Lycée Amiral BOUVET	Retard sur le chantier dû à la relance d'un marché de travaux suite à une résiliation.	
Lycée Roche Maigre	Retard dû à une modification du programme	
Ecole Fleure de canne - Commune de Petite Ile	Notification tardive de la convention	
Construction de la Piscine Saint-Philippe	Retard dû à l'infructuosité et la relance de certains marchés de travaux, Nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement.	
AMO Cuisine centrale de Saint-philippe	Infructuosité et relance des certains marché de travaux	
Piscine municipale de la Plaine des Palmistes	Notification tardive de la convention	
Centre des eaux Douces	Erreur dans le prévisionnel et attente d'un avenant à la convention de MOA	

L'ensemble de ces aléas a généré, pour l'activité mandat Construction, une perte de recettes de **- 140 k€**.

Enfin, pour les opérations en mandat Construction, il faut indiquer les opérations qui ont connu un avancement plus important que celui initialement envisagé, il s'agit notamment :

- Réhabilitation du Lycée Vincenzo ;
- Réhabilitation du Lycée Paul Langevin ;
- Maison Familiale Rurale/Institut Rural d'Education et d'Orientation Phase 1 – Hébergement et Restauration ;
- Réhabilitation du Lycée Antoine ROUSSIN phase 2 ;
- CFA Léon LEGROS ;
- Réhabilitation du Lycée Jean PERRIN ;
- Programme de réhabilitation thermique des 19 Lycées ;
- Réhabilitation du Lycée Paul MOREAU ;
- Réhabilitation du Lycée Bolsjoly Potier ;
- Réhabilitation du Lycée Patu de Rosemont ;
- Réhabilitation du Lycée Agricole de Saint-Joseph ;
- Réhabilitation du Lycée Isnelle AMELIN ;

L'avancement plus rapide de ces opérations n'a pas permis de compenser les pertes de recettes générées par les aléas opérationnels cités ci-dessus.

- Pour les missions d'études aménagement

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2018 est de **494k€** (396 k€ pour l'année 2017).

Le niveau de recettes générée sur les missions d'études peut être considéré comme insuffisant par rapport à un prévisionnel de **735 k€**. Pour autant, il faut noter que l'activité Etudes est soumise à de plus grand aléas dans son avancement notamment dans les phases de concertation avec les personnes publiques associées aux études ou lors de sollicitations de décision de validation de la part des maîtres d'ouvrage.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année sur l'activité études, il faut noter :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
: 28/10/2019

Opération	Aléas opérationnels
Fiche COST 1-bassin baignade-phase III	Report systématique de l'organisation du séminaire
Programme Patrimoine Culturel de Saint-André	Nombreuses modifications de programme de la part de la Collectivité
Etude Urbaine Commune de Trois-Bassins	Attente de financement
Etude sur le Vélo Libre-Service	Attente de la publication de la consultation par la Région Réunion
Modèle économique d'autopartage	Attente de la publication de la consultation par la Région Réunion

L'ensemble de ces aléas a généré, pour l'activité Etudes, une perte de recettes de - 241 k€.

Enfin, il faut indiquer les opérations qui ont connu un avancement important, il s'agit notamment :

- Faisabilité des tronçons VVR ;
- Valorisation du foncier Régional Phase 2 ;
- Etat des lieux des ZALM ;
- Création de Pôle d'échange à l'Eperon ;
- Analyse du potentiel de valorisation du foncier touristique ;
- Programme des groupes scolaires de Saint - Philippe ;
- AMO études complémentaires téléphérique.

▪ Nouvelles missions de 2018 :

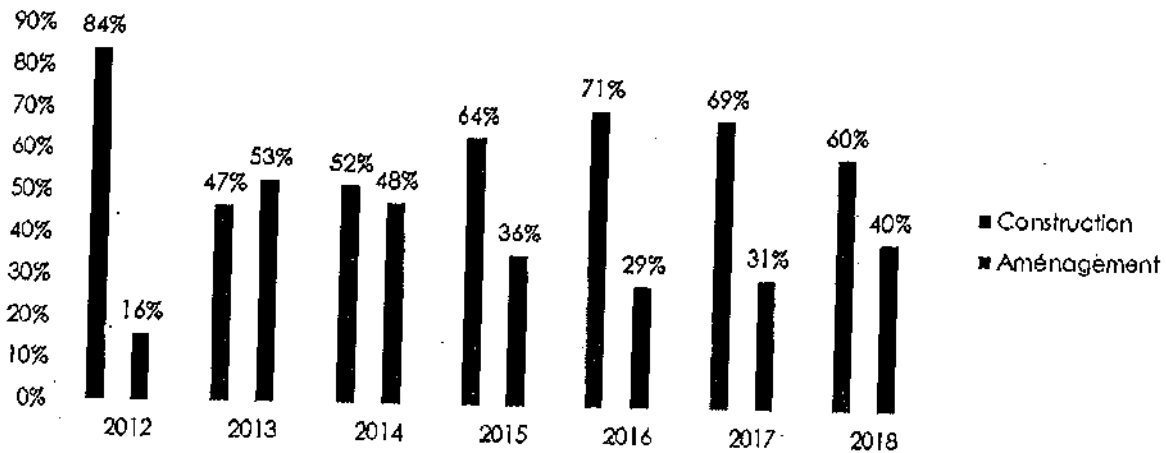
- Opérations notifiées à la SPL MARAINA en 2018 :

Actionnaires	Libellé d'opération	N° opération	Date de la notification	Type de convention	Rémunération en k€ TTC
REGION	Etudes de faisabilité des voies vélos régionales - VVR	4134	08/01/2018	AMO Aménagement	77
REGION	Etudes d'opportunité et définition d'un modèle économique réunionnais d'un système d'autopartage	4135	08/01/2018	AMO Aménagement	49
REGION	Définition du mode de gouvernance du projet du réseau régional de transports guidés - RRTG Est - Tronçon 1 (Saint Denis et Sainte Marie - Phase 1)	4136	08/01/2018	AMO Aménagement	35

Actionnaires	Libellé d'opération	N° opération	Date de la notification	Type de convention	Rémunération en k€ TTC
SAINT-PHILIPPE	Etude de diagnostic et de programmation des bâtiments scolaires	2502	17/01/2018	Mandat d'études Construction	62
CIREST	Etudes d'aménagement du sentier littoral EST maîtrise d'œuvre partielle (AVP)	3501	01/02/2018	Mandat d'études Aménagement	29
TROIS-BASSINS	Programmation urbaine pour le développement de la commune de Trois Bassins - Ville Haute	3502	14/02/2018	Mandat d'études Aménagement	119
REGION	Réhabilitation du lycée Antoine Roussin - Phase II	2058	15/03/2018	Mandat Construction	130
REGION	Réhabilitation du lycée Roches Maigres - Phase II	2059	15/03/2018	Mandat Construction	166
PLAINE DES PALMISTES	Etudes et travaux de construction de la piscine municipale	2060	25/05/2018	Mandat d'études Construction	43
PLAINE DES PALMISTES	Structuration de la filière goyavier-fruit et la création du "domaine du goyavier" sur la commune de la PDP	4137	25/05/2018	AMO Aménagement	63
PETITE-ÎLE	Travaux de construction de réfectoire de l'école "Fleurs de canne"	2061	12/09/2018	Mandat Construction	273
CASUD	Réhabilitation de la café de mise à l'eau sur la commune de St Philippe	3021	13/09/2018	Mandat Aménagement	20
PLAINE DES PALMISTES	Elaboration du schéma directeur des déplacements de la commune de la PDP	4138	28/09/2018	AMO Aménagement	19
PLAINE DES PALMISTES	Organisation et structuration du 2ème village de la PDP	3503	05/11/2018	Mandat d'études Aménagement	20
SAINTE-SUZANNE	L'organisation et la structuration des équipements municipaux sur le site du Bocage	3504	04/12/2018	Mandat d'études Aménagement	355
TCO	Travaux de réaménagement et d'extension du port de plaisance de St Leu	3022	07/12/2018	Mandat Aménagement	206
TCO	Travaux de réhabilitation des infrastructures du port de plaisance de St Gilles les Bains	3023	07/12/2018	Mandat Aménagement	
TOTAL					1 645

ure
13-181019-
de réception : 28/10/2019
de réception : 28/10/2019

▪ L'activité Aménagement en progression :

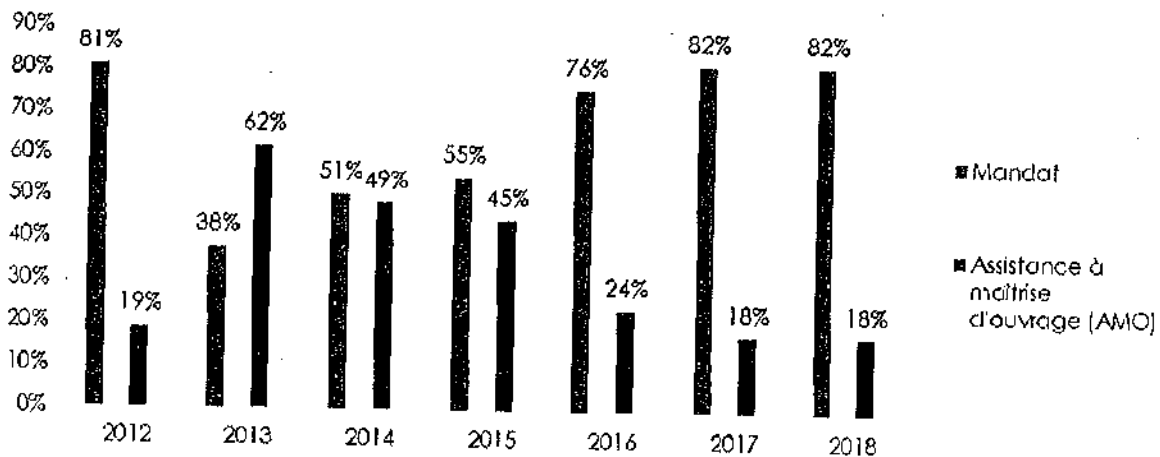


L'activité Construction représente **60%** (contre 69% en 2017) du chiffre d'affaires de la SPL, elle est marquée par la baisse de rémunération sur les opérations de réhabilitation des lycées, pour la plupart, en phase de GPA qui est moins rémunératrice. Les opérations de réhabilitation thermique ont connu un avancement satisfaisant et ont généré un chiffre d'affaire de **256 k€ HT**.

L'activité Aménagement a connu une nette progression par rapport à 2017 où elle représente **40%** du Chiffre d'affaires de la Société contre 31% en 2017.

Le volume de recettes généré par les programmes Etudes Développement et Aménagement (EDA) confié par l'actionnaire Région Réunion reste important (**296 k€**).

▪ Un chiffre d'affaires réalisé principalement par des opérations en Mandat :



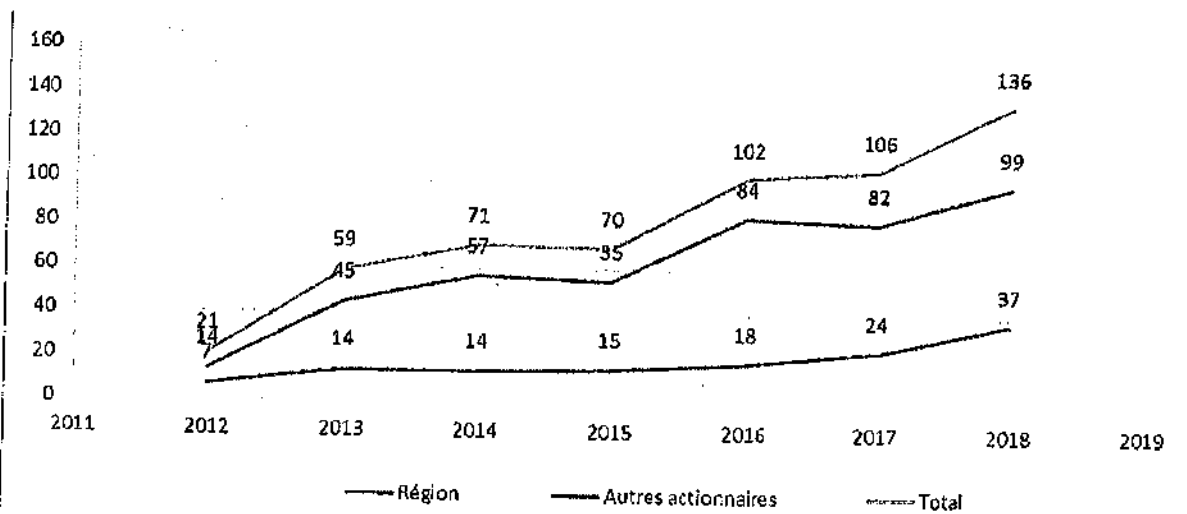
La suppression du programme des Etudes de Développement et d'Aménagement et la forte sollicitation de nos actionnaires sur des opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage, explique cette tendance en faveur des mandats.

- Un chiffre d'affaires réalisé à 74% par des opérations de l'actionnaire majoritaire :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de récépissé : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

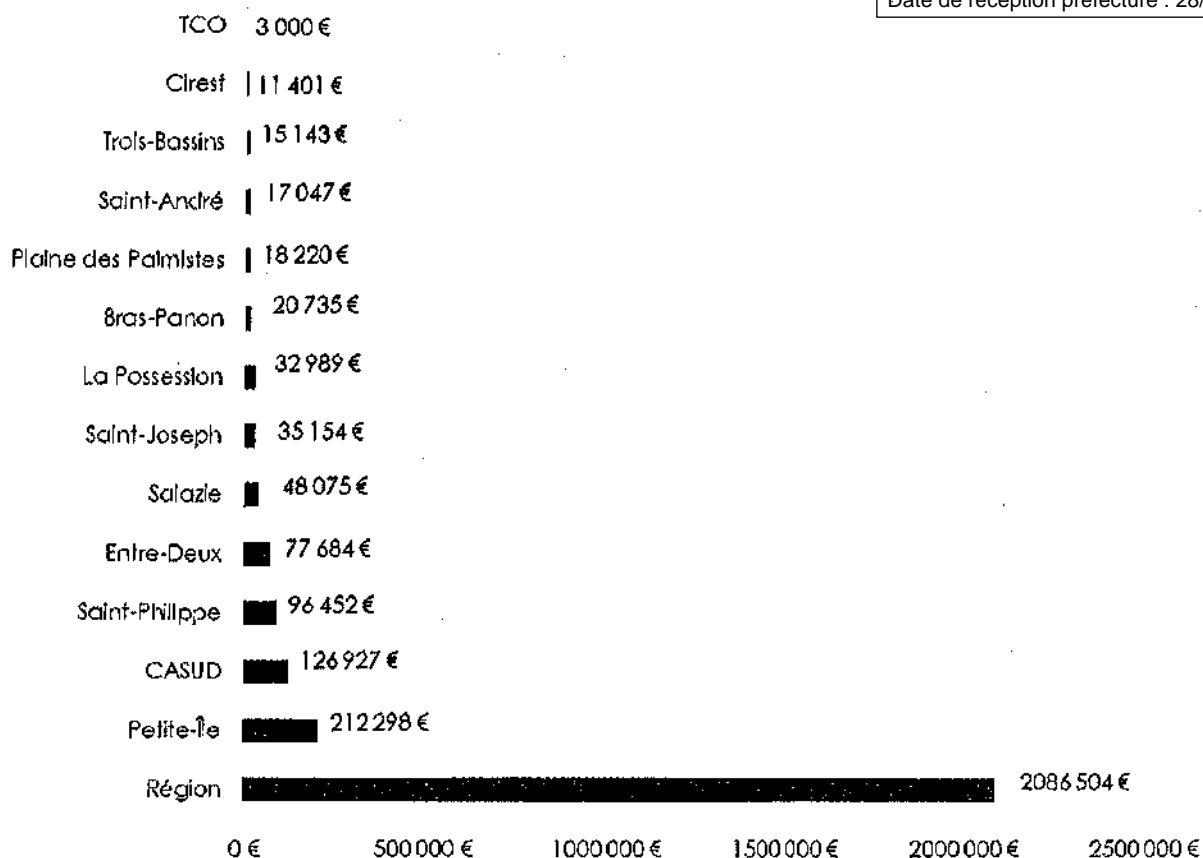
Les recettes générées sont majoritairement issues d'opérations confiées par la Région Réunion. Bien qu'elle tend à se réduire, cette différence s'explique notamment par une plus grande capacité d'investissement et par la taille des opérations confiées. De plus, le lancement de l'activité de MARAINA en 2012 a été significativement initié par la Région Réunion qui a assumé son rôle d'actionnaire majoritaire. Cependant, on observe que, conformément aux prévisions et grâce un travail de prospection auprès de Communes, le volume d'activité des autres actionnaires continue sa progression pour atteindre **715 k€ en 2018**, soit une progression de **+47%** (+230 K€) par rapport à 2017.

- Evolution du nombre d'opération confiées (passées au Conseil d'Administration).



▪ Répartition du chiffre d'affaires 2018 par actionnaire

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de téléransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019



▪ Portefeuille des opérations :

Le portefeuille des opérations au 31 décembre 2018 est constitué de **114 opérations** en activités représentant un montant global d'investissement des opérations en mandat de 543 M€ TTC.

Pour mémoire, fin 2016, l'activité opérationnelle de la SPL MARAINA était de 106 opérations pour un montant global d'investissement des opérations en mandat de 513 M€ TTC.

BILAN COMPTABLE ET FINANCIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télérmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Solde Intermédiaire de gestion (SIG)

	2017	2018
Rémunération	3 295 907	2 801 630
Produits d'activités annexes	25 700	27 464
Sous total 1 (Chiffre d'affaires)	3 321 608	2 829 093
Achat d'études et prestations de services	- 12 400	- 60 505
Achats fournitures	- 38 036	- 35 708
Services extérieurs	- 275 186	- 278 937
Autres services extérieurs	- 165 065	- 120 435
Sous total 2 (Consommations)	- 490 687	- 495 585
VALEUR AJOUTÉE (1+2)	2 830 921	2 333 509
Subvention d'exploitation	16 489	6 135
Impôts et taxes	- 99 377	- 87 004
Charge de personnel	- 2 691 110	- 2 362 059
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	56 923	- 109 419
Autres produits	74 592	30 159
Autres charges	- 17 147	- 12 969
Frais financier	-	-
Produits financiers	-	-
Impôts sur les sociétés	-	-
Produits exceptionnels	14 070	14 826
Charges exceptionnelles	- 7 612	- 83
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	120 826	- 77 486
Dotations aux amortissements et provisions	- 28 964	- 24 178
Résultat NET	91 862	- 101 664

▪ La valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond aux ressources disponibles et à la richesse créée par l'activité. Elle permet de rémunérer les différents facteurs de production sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts.

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires diminué des charges liées aux consommations sur l'année.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion ci-dessus indique une valeur ajoutée positive de 2 333 K€, en baisse de 17,5 % par rapport à 2017.

Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires de 15 %.

- L'Excédent brut d'exploitation (EBE)

La valeur ajoutée, augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des charges (impôts et taxes, et charges de personnel), forme l'excédent brut d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception en préfecture : 28/10/2019

Au 31/12/2018, l'EBE s'élève à - 109 K€, devenant ainsi un IBE - Insuffisance Brute d'Exploitation.

Cette baisse importante comparée à 2017 s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires (-15%).

Les subventions d'exploitation sont passées de 16 K€ à 6 K€. En effet, en 2017, la structure a bénéficié de plusieurs aides de l'Etat pour l'embauche de CDD. Plusieurs de ces contrats ont été pérennisés en CDI en 2018. De plus, cette aide a été supprimée en 2018 par l'Etat.

On peut également noter une baisse significative des charges de personnel passant de 2 691 K€ à 2 362 K€, soit - 12,2 %.

Les impôts et taxes sont en diminution de 12 K€. Le poste de formation professionnelle connaît la plus forte baisse (- 17 K€). Etant calculée sur la base de la masse salariale, ce poste suit donc la même évolution.

- La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de MARINA. Elle permet de financer son fonds de roulement.

L'insuffisance d'excédent brut ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, impacte de manière négative la capacité d'autofinancement, qui s'élève à - 77 K€ en 2018.

Les autres charges s'élèvent à 12 K€ et connaissent une baisse de 4 K€. Cette baisse est issue d'un réajustement comptable d'une année sur l'autre de la provision des jetons de présence en brut et leur paiement en net.

Les autres produits s'élèvent à 30 K€ contre 74 K€ en 2017.

Cette baisse s'explique par une baisse du volume de formation et impacte ainsi leur prise en charge (- 64%).

On peut noter également qu'une réfaction des provisions de taxe d'ordures ménagères et consommations d'électricité de 2013 a été enregistrée pour un montant total de 9 K€.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 14 K€ et correspondent à l'extourne de la provision réalisée sur l'entreprise ERSEC.

Les charges exceptionnelles diminuent de 7 K€. Cet écart correspond au rappel de TVA reçu en 2017, qui ne s'est pas reconduit en 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements constatent la perte annuelle de valeur des immobilisations et s'élève à 24 K€ en 2018 (28 K€ en 2017).

La baisse de 4 K€ s'explique principalement par la fin d'amortissement d'acquisitions anciennes notamment :

- De plusieurs matériels informatiques acquis en 2012, tels que le progiciel de gestion intégré, les ordinateurs, et autres matériels informatiques ;
- Des premiers mobiliers acquis en 2013

A noter également que les nouvelles acquisitions 2018 ont un coût inférieur aux investissements précédents.

- Le résultat net

Le résultat net est formé de la Capacité d'autofinancement (- 77 K€) et des dotations aux amortissements de (- 24 K€).

MARAINA affiche ainsi au 31/12/2018 un résultat négatif de 101 K€.

Chiffre d'affaires

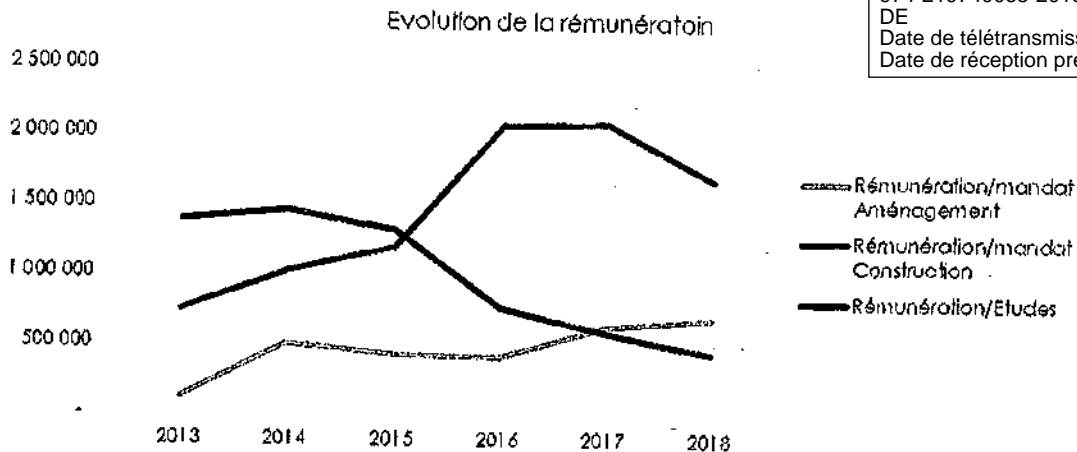
Le chiffre d'Affaires 2018 est composé de la rémunération (2 801 K€) et des intérêts moratoires (27 K€).

Les intérêts moratoires correspondent au calcul des intérêts dus en cas de retard de règlement. Ils sont calculés sur les notes d'honoraires payées et seront facturés lors de l'établissement du Décompte Général Définitif des opérations.

- Rémunération par activité

La rémunération s'établit à 2 801 K€, en baisse de 15 % par rapport à 2017. Cette baisse est étroitement liée à l'activité des mandats constructions (- 399 K€).

Les mandats construction restent pour autant la première activité de MARAINA (1 677 K€), suivi des mandats aménagements (686 K€), et des études (437 K€).



▪ Rémunération par actionnaire

Le portefeuille de commandes ayant dégagé du chiffre d'affaires en 2018 se compose de 92 contrats, contre 100 en 2017.

Le tableau ci-dessous met en avant la répartition de la rémunération entre les collectivités actionnaires, avec une contribution à hauteur de 74 % au chiffre d'affaires de la Région Réunion et 26 % pour les autres actionnaires, à comparer aux 85 % et 15 % respectifs en 2017.

Collectivité	Année 2017			Année 2018		
	Nb contrats actifs	Rémunération 2017	% CA 2017	Nb contrats actifs	Rémunération 2018	% CA 2018
REGION	77	2 809 755	85,16%	65	2 086 504	74,46%
CINOR	2	3 107	0,09%	0	-	0,00%
ENTRE DEUX	4	61 346	1,85%	3	77 684	2,77%
POSSESSION	1	37 689	1,20%	1	32 989	1,23%
SAINT ANDRE	2	33 370	1,09%	1	17 047	0,61%
SAINT LOUIS	0	-	0,00%	0	-	0,00%
SALAZIE	1	20 368	0,61%	1	48 075	1,70%
SAINT JOSEPH	2	25 272	0,76%	2	35 154	1,24%
TROIS BASSINS	0	-	0,00%	1	15 143	0,54%
BRAS PANON	1	47 596	1,45%	1	20 735	0,81%
PETITE ILE	5	69 837	2,11%	5	212 298	7,53%
ST PHILIPPE	3	44 282	1,36%	4	96 452	3,43%
CASUD	1	135 310	4,08%	2	126 927	4,52%
CIREST	1	7 975	0,24%	1	11 401	0,41%
PLAINE DES PALMISTES	0	-	0,00%	3	18 220	0,64%
TCO	0	-	0,00%	2	3 000	0,11%
TOTAL	100	3 295 908	100,00%	92	2 801 629	100,00%

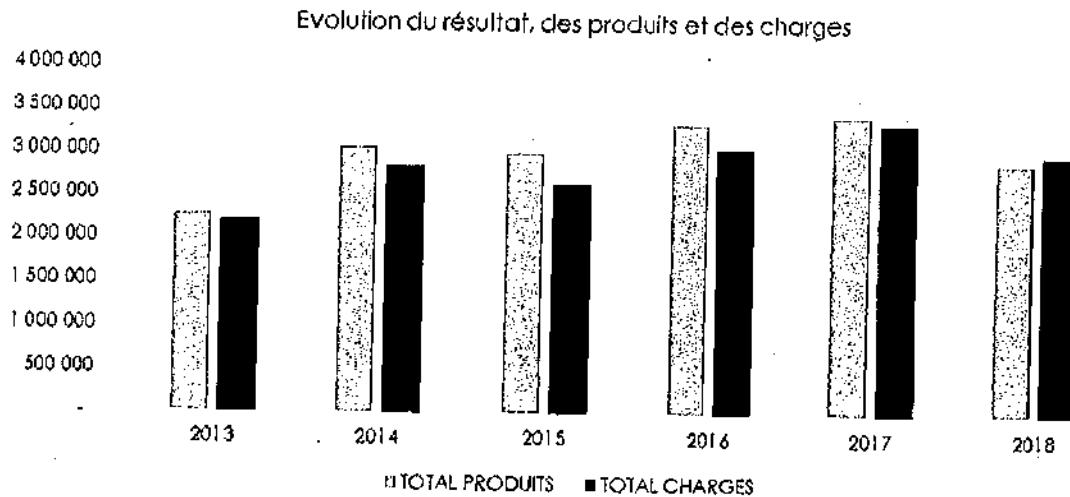
▪ Principales rémunérations

N°OP	Intitulé opé	Collectivité	CA 2018
2024	Construction de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation/construction du Lycée Paul Langevin situé sur la commune de Saint Joseph	REGION REUNION	199 026
3003	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension du réseau régional à haut débit « Gazelle »	REGION REUNION	142 699
4132	Convention d'application - Assistance à maîtrise d'ouvrage « Analyse du potentiel de valorisation du foncier touristique à la Réunion »	REGION REUNION	118 200
3018	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voie urbaine du Tampon	CASUD	105 042
2030	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation / construction du Lycée Isnelle Amelin situé sur la commune de Sainte Marie	REGION REUNION	102 011
2003	Construction de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation/construction du Lycée Bois Joli Poirier au Tampon	REGION REUNION	87 261
2004	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de construction / réhabilitation du CFA Léon Legros - Saint Denis	REGION REUNION	82 563
2027	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation / construction du Conservatoire à rayonnement régional (volet A et B) situé sur la commune de Saint Pierre	REGION REUNION	80 883
2026	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation / construction du Lycée Bois d'Olive situé sur la commune de Saint Pierre	REGION REUNION	72 398
4134	Convention d'assistance « Etudes de faisabilité des Vales Vélo Régionales - VVR »	REGION REUNION	71 200

Evolution des produits et des charges

L'année 2018 se traduit par une baisse de 15 % du chiffre d'affaires.

Dans une démarche d'adaptation et de rentabilité, MARAINA a réduit ses charges de 11%, principalement ses charges de personnel (- 12 %) mais également ses autres charges (- 4%).



Les produits s'élèvent à 2 880 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Rémunération facturée : 2 801 K€ (- 15%)
- Produits d'activités annexes : 27 K€
- Subvention d'exploitation : 6 K€
- Autres produits : 30 K€
- Produits exceptionnels : 15 K€

Les charges s'élèvent à 2 981 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Achats consommés : 495 K€
- Impôts et taxes : 87 K€
- Charges de personnel : 2 362 K€ (- 12%)
- Autres charges : 12 K€
- Charges exceptionnelles : - 83 €
- Dotations aux amortissements : 24 K€

Analyse de Bilan

ACTIF	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018-2017	Variation %	PASSIF	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018-2017	Variation %
ACTIF A MOYEN TERME								CAPITAUX PROPRES							
Frais d'établissement	104 750	64 931	43 945	17 748	51 584	-8 154	-5%	Capital	1 268 004	1 217 798	1 209 108	1 025 571	1 904 481	1 65 900	-8%
Concessions, brevets et droits similaires	131	-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	1 185 076	1 022 362	1 024 243	1 009 145	1 904 481	201 599	+8%
Autres immobilisations corporelles	21 109	13 252	1 781	5 159	7 489	1 329	61%	Report à nouveau	2 421 437	2 371 487	2 421 447	2 421 487	2 421 487	-	0%
Autres immobilisations financières	79 503	47 270	40 164	52 581	45 055	-7 486	-14%	Résultat de l'exercice	1 119 553	1 116 481	778 513	437 104	395 542	61 642	+15%
	1 000	-	-	-	-	-	0%	Provisions pour risques et charges	207 122	317 437	251 331	91 852	301 656	139 919	-211%
								Dotations pour risques et charges	-	14 823	14 916	14 825	-	14 826	-100%
CRÉANCES STRUCTURELLES								DETTES STRUCTURELLES							
Clients-Collaborateurs	1 481 877	1 505 985	1 041 813	2 023 856	2 348 510	322 651	14%	Fournisseurs	783 414	763 414	1 107 787	804 841	780 021	54 819	+11%
Clients-Factures à établir	1 321 460	912 764	673 259	1 116 783	1 595 435	379 654	34%	Fournisseurs - Facture non parvenue	55 861	14 511	57 070	61 093	44 424	8 211	8%
Fournisseurs	26 696	597 141	349 329	308 892	447 332	99 500	+12%	Autres à recevoir et autres actifs à établir	18 250	30 081	18 991	9 145	837	8 509	-91%
Personnel rémunérations dues	-	-	-	-	-	-	-	Comptes payés	16 977	49 850	-	7 977	-	2 877	-100%
État	69 712	83 072	106 797	196 877	292 279	4 952	+2%	Dettes sociales	57 930	55 215	58 348	12 396	65 505	16 881	+20%
Divers produits à recevoir	-	-	63 416	3 380	9 214	5 801	314%	Dettes fiscales	196 087	247 149	283 846	214 928	161 835	6 807	3%
PPR à établir et autres impositions non reprises	-	24	-	-	1 193	1 150	125%	Diverses charges à payer	115 631	136 287	402 344	180 731	120 885	10 155	6%
Charges constatées d'avance	6 021	6 337	9 348	20 330	18 904	-1 424	-12%	Avances sur rétrocession ASAC	79 743	14 878	119 211	309 246	105 875	8 720	8%
								Produits constatés d'avance	162 160	165 430	354 756	111 335	86 510	94 776	-52%
Totales créances circulantes structurelles	1 437 915	1 412 375	2 666 216	2 102 419	2 417 197	315 064	15%	Totales dettes circulantes structurelles	1 054 291	851 982	1 107 787	2 295 811	2 684 523	211 508	+7%
CRÉANCES DÉPENSÉES (1)								DETTES DÉPENSÉES (1)							
								Dettes Fournisseurs	15 575 158	24 439 107	19 584 251	11 620 872	14 408 994	3 050 113	14%
								Remboursement de dépenses	1 224 352	5 239 596	8 180 163	6 122 949	7 204 731	1 081 782	18%
								Dettes sur rétrocession ASAC	54 212 805	23 907 806	14 817 209	18 158 094	21 411 174	8 822 489	20%
								Subventions Aides	622 866	182 284	316 579	760 100	1 225 881	446 739	57%
								Fournisseurs - Avances remboursées	18 800	18 000	18 000	-	-	-	-
								Avances sur rétrocession ASAC	266 090	6 547 338	7 091 408	6 331 816	7 741 060	1 408 794	22%
								Dettes bancaires de trésorerie	1 752 418	1 020 421	8 066 708	1 450 945	2 188 843	651 078	21%
TOTAL ACTIF (1)	31 914 966	28 931 237	21 473 347	24 503 482	27 363 097	2 859 214	12%	TOTAL PASSIF (1)	31 914 966	28 931 237	21 473 247	24 504 081	27 343 497	2 877 814	12%

(1) L'ensemble des comptes d'opération ont été regroupés pour donner leurs comptes en les comptes de la société, cela figure une facture différente des comptes annuels.

a- Analyse des comptes du bilan

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

CI-dessus l'image financière de la SPL Maraina exposée dans le bilan des 5 derniers exercices reflétant ses avoirs à l'actif et ses dettes au passif.

• Capitaux propres/capitaux permanents :

Le bilan 2018 fait ressortir des capitaux propres à 1 904 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 2 401 K€, du report à nouveau de - 395 K€ et du résultat de l'exercice de - 101 K€.

Le résultat négatif vient impacter les capitaux propres, mais ces derniers restent supérieurs à la moitié du capital social.

Les provisions pour risques et charges sont extournées en 2018. En effet, le risque lié au contentieux avec la société ERSEC et BPI France en 2016 a atteint le décal de prescription.

PASSIF	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018-2017	Variation %
CAPITAUX PERMANENTS	1 285 026	1 637 788	1 929 108	2 020 971	1 904 481	- 116 490	-6%
Capitaux propres	1 285 026	1 622 962	1 914 283	2 006 145	1 904 481	- 101 664	-5%
Capital	2 401 487	2 401 487	2 401 487	2 401 487	2 401 487	-	0%
Report à nouveau	- 1 323 583	- 1 116 461	- 778 525	- 487 204	- 395 342	91 862	-19%
Résultat de l'exercice	207 122	337 937	291 320	91 852	- 101 664	- 193 526	-211%
Provisions pour risques et charges		14 826	14 826	14 826	-	- 14 826	-100%

• Actif immobilisé :

ACTIF	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018-2017	Variation %
ACTIF IMMOBIUSE	104 750	61 532	43 945	57 740	52 584	- 5 156	-9%
Frais d'établissement	132	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	24 109	13 262	3 781	5 159	7 439	2 279	45%
Autres immobilisations corporelles	79 509	47 270	40 164	52 581	45 095	- 7 486	-14%
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	-	-	-	-	0%

L'actif immobilisé s'élève à 52 K€ en 2018 (baisse de 9%). Ce poste est justifié par :

- Une diminution de la « valeur vénale » des investissements des années antérieures ;
- La fin d'amortissement des premiers investissements de la structure (progiciel de gestion intégré, mobilier, matériels informatiques acquis en 2012 et 2013)

• Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement de 1 851 K€ correspond aux capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé.

Le fonds de roulement 2018 connaît une baisse de 6 % par rapport à l'exercice de 2017, qui s'explique par la diminution des capitaux permanents (- 116 K€) directement impactés par un résultat d'exercice 2018 négatif de 101 K€.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 1 584 K€ en 2018, en augmentation de 35 %. Il s'explique par l'effet conjugué de la hausse de 16 % des créances et d'une baisse de 11 % des dettes.

La trésorerie dégagée est positive (266 K€), dont 86 K€ d'avance versée sur les rémunérations liées aux opérations d'études.

Cette trésorerie positive met avant la capacité de MARAINA à pourvoir ses créances et ses dettes, son actif et son passif, sans avoir à faire appel extérieurs.

Accusé de réception en préfecture
N° 2019-00659-2019-DCM13-181019-
DE
Date de l'émission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018- 2017
CAPITAUX PERMANENTS	1 285 026	1 637 788	1 929 108	2 020 971	1 904 481	-6%
(-) ACTIF IMMOBILISE	104 750	61 532	43 945	57 740	52 584	-9%
FONS DE ROULEMENT	1 180 276	1 576 256	1 885 163	1 963 231	1 851 897	-6%
Charges constatées d'avance	6 099	6 387	3 388	20 930	18 504	-12%
Créances circulantes (structure)	1 487 975	1 612 373	2 056 216	2 044 789	2 365 013	16%
CREANCES STRUCTURE	1 481 877	1 605 986	2 052 828	2 023 859	2 346 510	16%
Produits constatés d'avance	331 329	98 550	-	-	-	0%
Dettes circulantes (structure)	1 054 781	861 962	1 107 787	874 841	780 022	-11%
DETTES STRUCTURE	723 452	763 412	1 107 787	874 841	780 022	-11%
BFR STRUCTURE (créances-dettes)	433 194	750 412	948 429	1 169 949	1 584 992	35%
TRESORERIE (FR - BFR)	747 081	825 844	936 735	793 282	266 906	-41%

• Créances et dettes :

Créances de la structure :

Les créances de la structure s'élèvent à 2 346 K€ (+ 16 % par rapport à 2017) et se décomposent de la façon suivante :

- 1 596 K€ de créance sur les collectivités : augmentation de 31% due à un retard de paiement des notes d'honoraires ;
- 447 K€ de factures à établir due à une facturation partielle au dernier trimestre 2018 arrêtée au 30/11/2018. Les factures à établir de 2018 concernent essentiellement des avenants validés en Conseil d'Administration et dont MARAINA est en attente de notification.
- 292 K€ de créances auprès de l'Etat : la diminution des créances envers l'Etat (-2%), est le reflet de la baisse du poste « TVA à régulariser sur avance » du fait des remboursements d'avance importants (1 286 K€) en 2017 qui se sont perpétués sur l'année 2018 (895 K€) sur les facturations de rémunérations ;
- 10 K€ de diverses créances.

•Dettes de la structure :

Les dettes de MARAINA, en diminution de 11 %, s'élèvent à 780 K€ et se composent de :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- 68 K€ de dettes fournisseurs : elles concernant les factures fournisseurs reçues et non payées au 31/12/2018 ;
- 837 € de factures non parvenues ;
- 65 K€ de congés payés : ce poste est en baisse de 16 K€ en 2018. En effet, MARAINA a incité l'ensemble de son équipe à épuiser les congés accumulés, antérieurs à 2018 ;
- 261 K€ de dettes sociales : il s'agit des diverses taxes liées aux charges de personnelles ;
- 190 K€ de dettes fiscales envers l'Etat : elles correspondent à la TVA à décaisser de décembre 2018 et au solde de TVA non encore exigible au 31/12/2018 ;
- 105 K€ de diverses charges à payer : facture reçue en 2018 dont une partie concerne les exercices postérieurs.

86 K€ d'avances des collectivités sur la rémunération d'AMO. Elles ont diminué de 94 K€. Elles correspondent aux avances perçues au titre des AMO de 47 K€ et des remboursements d'avances d'AMO de - 142 K€

•Le besoin en fonds de roulement :

Le fonds de roulement 2018 connaît une baisse de 6 % par rapport à l'exercice de 2017, qui s'explique par la diminution des capitaux permanents (- 116 K€) directement impactés par un résultat d'exercice 2018 négatif de 101 K€.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 1 584 K€ en 2018, en augmentation de 35 %. Il s'explique par l'effet conjugué de la hausse de 16 % des créances et d'une baisse de 11 % des dettes.

La trésorerie dégagée est positive (266 K€), dont 86 K€ d'avance versée sur les rémunérations liées aux opérations d'études.

Cette trésorerie positive met avant la capacité de MARAINA à pouvoir compenser ses créances et ses dettes, son actif et son passif, sans avoir à faire appel à des financements extérieurs.

•Créances Opérations :

Néant

•Dettes Opérations :

MARAINA enregistre, sur ses opérations de mandat :

- Des dettes fournisseurs de 7 204 K€ dont 3 331 K€ concernent les retenues sur garantie et 233 K€ des pénalités ;
- Des dettes envers la structure pour 1 225 K€ correspondant aux notes d'honoraires non encaissées au 31/12/2018 sur les opérations de mandat ;
- Des avances aux fournisseurs de 7 741 K€ ;
- Des avances à la structure pour 2 188 K€ sur ses rémunérations de mandats.

Cette situation débiltrice est couverte par les disponibilités de la SPL Maraina enregistrées sur ses comptes en banque, soit 24 967 K€ au total au 31/12/2018.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191028-DCM13-181019-
 DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception préfecture : 28/10/2019

Evolution mensuelle de la Trésorerie

Le solde de banque au 31/12/2017 s'élevait à 22 404 458 €, décomposé de la manière suivante :

- 3 634 527 € de trésorerie structure dont 613 251 € de trésorerie propre (hors avances) ;
- 18 769 931 € de trésorerie sur les opérations de mandat.

Le solde de banque au 31/12/2018 s'élève à 24 966 689 €, décomposé de la manière suivante :

- 2 456 558 € de trésorerie structure dont 181 135 € de trésorerie propre (hors avances) ;
- 22 510 131 € de trésorerie sur les opérations de mandat.

	déc.-17	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
Structure - SPL Maraina	592 208	94 408	319 434	229 978	61 115	89 202	89 834	27 327	397 651	89 132	15 289	211 419	466 421	2 092 458
Opérations	6 978 565	1 689 419	899 621	1 521 555	1 656 941	1 523 786	2 730 452	3 404 094	6 816 449	1 297 934	4 470 131	2 954 873	8 989 408	37 559 866
ENCAISSEMENTS	7 571 271	1 783 831	1 158 355	1 751 531	1 718 056	1 618 968	2 810 336	3 431 420	7 234 100	1 387 185	4 486 420	2 805 292	9 455 830	39 652 124
Structure - SPL Maraina	392 422	319 633	311 672	295 543	277 255	259 774	243 536	283 799	246 097	240 332	265 533	231 916	299 310	3 270 427
Opérations	3 108 812	1 516 730	2 704 655	2 085 671	3 215 629	2 125 945	3 074 285	2 338 026	3 634 057	3 580 707	4 009 641	2 343 599	1 170 513	33 319 465
DECAISEMENTS	3 469 034	1 196 358	3 016 326	1 881 128	3 492 185	2 389 719	1 307 800	2 621 825	3 890 164	3 831 960	4 278 172	2 575 511	3 665 844	37 089 893
Solde Banques	21 401 458	22 311 925	20 482 754	19 854 091	18 079 282	17 312 531	16 245 067	17 671 162	20 978 599	18 521 674	18 745 922	18 015 201	21 966 535	
Variation	4 102 237	- 61 359	- 1 858 171	- 629 663	- 1 774 829	- 766 731	- 497 464	829 595	3 353 936	- 2 443 924	211 249	230 781	5 549 986	
Variation sur mouvements														
Opérations	3 871 953	162 692	- 1 865 034	- 364 116	- 1 558 689	- 596 169	- 343 513	1 066 068	3 202 381	- 2 492 774	460 490	251 278	5 818 873	
Variation sur structure	230 284	- 227 225	7 863	- 65 547	- 216 140	- 170 572	- 253 651	- 256 472	151 555	- 151 151	249 242	- 20 497	171 111	
Solde fonds versés sur opération	18 769 931	18 812 821	17 066 589	16 502 473	14 543 785	14 247 618	14 070 586	15 069 854	18 272 262	15 979 483	16 439 978	15 435 137	22 510 131	
Solde fonds pour la structure	3 634 527	3 409 302	3 417 169	3 351 617	3 115 477	2 954 905	2 804 481	2 554 782	2 706 337	2 565 186	2 308 943	3 541 565	2 456 558	
Solde avance sur réimputation	3 011 276	2 955 516	3 002 710	2 833 402	2 780 028	2 793 600	2 599 798	2 598 491	2 601 637	2 443 364	2 409 945	2 316 401	2 275 422	
Trésorerie disponible SPF (hors avances propres)	611 751	413 745	414 455	518 216	355 490	176 306	204 683	13 709	104 600	111 822	- 102 003	10 955	121 115	

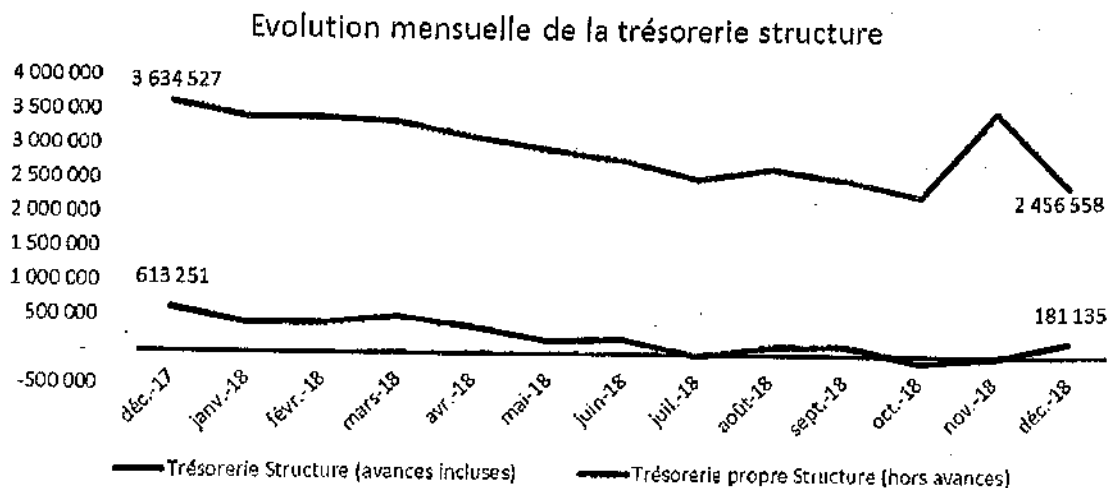
▪ Trésorerie de la Structure

La trésorerie de MARAINA est constituée du solde des avances perçues et du paiement de ses notes d'honoraires. On définit la « trésorerie propre » de la structure lorsque celle-ci ne tient pas compte des avances perçues.

En 2018, MARAINA a encaissé 2 092 K€ sur son exploitation dont 1 998 K€ concernent les encaissements sur les rémunérations et décaissé 3 270 K€ pour ses besoins propres.

La SPL MARAINA, n'ayant contracté aucun emprunt, possède une trésorerie formée essentiellement d'avances perçues des collectivités actionnaires. Ces avances sont prévues dans un cadre légal conventionnel et servent au financement de la structure.

Au 31/12/2018, la trésorerie de la structure s'affiche à 2 456 K€, dont 2 275 K€ de soldes d'avances perçues, ce qui représente 93 % de la trésorerie.



La trésorerie propre de la structure a été impactée en 2018 par les délais de paiements assez long de ses notes d'honoraires. Les mois de juillet, octobre et novembre font apparaitre une légère trésorerie négative.

Le solde des avances se réduit au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

De plus, dans les nouvelles conventions proposées en 2018, le taux d'avance ne s'établit pas toujours à 30%.

▪ Trésorerie des opérations

La trésorerie des opérations est à distinguer de celle de la structure. En effet, elle est propre à chaque opération et se constitue des appels de fonds réalisés auprès des collectivités et du paiement des factures correspondantes à l'opération.

En 2018, les opérations de mandat ont généré un flux de 37 559 K€ d'encaissement sur les appels de fonds et 33 819 K€ de décaissement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Au 31/12/2018, la trésorerie des opérations s'élève ainsi à 22 510 K€ dont 18 769 K€ s'élevait à fin 2017.

Le tableau ci-après récapitule, au 31/12/2018, pour chaque opération de mandat, la décomposition du solde de trésorerie.

Aussi, pour chaque opération (mandat et études), il est indiqué le solde des avances, et des rémunérations encaissées et en attente de paiement au 31/12/2018.

TRESORERIE DES OPERATIONS

Intitulé	Fonds propres	Fonds affectés	Solde des exercices	Billets émis	Autres produits et charges	Relevé des opérations	Solde des exercices	Autres produits et charges	Capacités résiduelles
2001 Affectation des fonds de réserve	4 082 878	3 057 744	353 782	3 448					
2002 Compte de réserve	4 424 857	3 414 745	1 019 114	100 313					
2003 Compte de réserve	4 424 857	3 414 745	963 287	370 641					
2004 Compte de réserve	8 797 023	6 829 490	3 481 478	33 900					
2005 Compte de réserve	1 191 825	1 140 492	11 273	84 178					
2006 Compte de réserve	1 141 037	1 110 535	30 502						
2007 Compte de réserve	258 037	257 895	142						
2008 Compte de réserve	14 317 343	13 974 433	642 910	241 007					
2009 Compte de réserve	4 914 015	4 852 876	231 119	34 631					
2010 Compte de réserve	7 402 018	7 327 898	244 960	81 011					
2011 Compte de réserve	8 422 718	8 401 374	13 344	840 201					
2012 Compte de réserve	8 703 444	8 369 623	147 920	1 812 200					
2013 Compte de réserve	97 833	97 833							
2014 Compte de réserve	3 700 443	3 532 789	457 654	147 323					
2015 Compte de réserve	1 443 530	1 112 035	331 497	75 565					
2016 Compte de réserve	3 287 390	3 261 506	708 058	243 943					
2017 Compte de réserve	7 254 899	6 984 351	655 358	713 291					
2018 Compte de réserve	4 232 784	3 225 242	1 020 343	8 174					
2019 Compte de réserve	5 485 407	3 225 242	591 547	107 814					
2020 Compte de réserve	8 414 374	8 399 300	465 074	163 768					
2021 Compte de réserve	7 437 133	7 087 744	369 389	363 974					
2022 Compte de réserve	3 841 630	2 450 070	401 910	43 461					
2023 Compte de réserve	8 794 231	8 389 037	471 254	163 904					
2024 Compte de réserve	9 293 530	9 025 490	268 040	232 255					
2025 Compte de réserve	3 023 497	3 208 744	319 275	813 294					
2026 Compte de réserve	4 848 848	3 208 744	739 737	112 957					
2027 Compte de réserve	8 703 444	8 128 513	811 400	204 738					
2028 Compte de réserve	81 102	81 102							
2029 Compte de réserve	3 208 744	3 208 744	318 737	811 410					
2030 Compte de réserve	4 128 412	4 128 412	81 102	103 307					
2031 Compte de réserve	8 237 467	8 237 467	1 022 298	328 148					
2032 Compte de réserve	81 102	81 102							
2033 Compte de réserve	85 227	85 227							
2034 Compte de réserve	81 778	82 778							
2035 Compte de réserve	81 102	81 102							
2036 Compte de réserve	2 244 303	2 241 936	2 313	131 892					
2037 Compte de réserve	1 490 023	1 387 017	53 041	807 400					
2038 Compte de réserve	253 079	42 146	190 938	59 511					
2039 Compte de réserve	183 137	42 146	120 993	24 000					
2040 Compte de réserve	190 267	42 146	94 040	1 355					
2041 Compte de réserve	89 257	42 146	25 708	349					
2042 Compte de réserve	150 071	42 146	67 052	1 309					
2043 Compte de réserve	146 451	37 812	108 142	223					
2044 Compte de réserve	154 555	35 079	103 755	522					
2045 Compte de réserve	153 017	34 913	105 803	259					
2046 Compte de réserve	162 971	31 216	100 755	562					
2047 Compte de réserve	147 573	30 322	90 973	11 019					
2048 Compte de réserve	64 120	32 913	21 000	502					
2049 Compte de réserve	83 474	35 974	18 350	342					
2050 Compte de réserve	157 313	25 053	79 358	343					
2051 Compte de réserve	146 418	40 481	105 073	14 773					
2052 Compte de réserve	163 770	37 797	95 973	523					
2053 Compte de réserve	148 844	38 730	91 864	242					
2054 Compte de réserve	197 077	61 073	68 753	532					
2055 Compte de réserve	3 760 054	1 345 091	4 714 573	101 923					
2056 Compte de réserve	247 837	242 359							
2057 Compte de réserve	948 990	37 135	475 841	31 418					
2058 Compte de réserve									
2059 Compte de réserve									
2060 Compte de réserve									
2061 Compte de réserve									
2062 Compte de réserve	3 023 438	2 927 878	66 561						
2063 Compte de réserve	1 028 307	951 335	29 154						
2064 Compte de réserve	8 250 017	8 257 932	893 424	224 592					
2065 Compte de réserve	3 449 493	3 287 932	131 731	141 237					
2066 Compte de réserve	310 887	163 481	42 407						
2067 Compte de réserve	513 017	292 546	84 671						
2068 Compte de réserve	993 367	365 289	43 015						
2069 Compte de réserve	377 744	284 858	54 071						
2070 Compte de réserve	243 237	174 259	40 131						
2071 Compte de réserve	2 303 203	2 224 579	103 327	14 707					
2072 Compte de réserve	484 738	277 424	315 353	563					
2073 Compte de réserve	1 108 930	1 108 930	43	173 048					
2074 Compte de réserve	1 059 907	292 844	213 789	184 247					
2075 Compte de réserve	474 700	472 839	39 300						
2076 Compte de réserve	131 431	131 256	323	13 053					
2077 Compte de réserve	3 703 578	3 703 578	429 789	9 331					
2078 Compte de réserve	137 778	134 773	3 150	41 077					
2079 Compte de réserve	149 071	137 791	27 300	35 784					
2080 Compte de réserve	35 978	35 978		5 563					
2081 Compte de réserve									
2082 Compte de réserve									
2083 Compte de réserve									
2084 Compte de réserve									
2085 Compte de réserve									
2086 Compte de réserve									
2087 Compte de réserve									
2088 Compte de réserve									
2089 Compte de réserve									
2090 Compte de réserve									
2091 Compte de réserve									
2092 Compte de réserve									
2093 Compte de réserve									
2094 Compte de réserve									
2095 Compte de réserve									
2096 Compte de réserve									
2097 Compte de réserve									
2098 Compte de réserve									
2099 Compte de réserve									
2100 Compte de réserve									
TOTAL DES OPERATIONS DE MANÈGE	100 924 624	103 414 473	22 510 131	4 704 449	4 814 777	7 458 916	2 160 843	8 297 181	1 174 022

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191028-DCM13-181019-DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception préfecture : 28/10/2019

Titre	Fonds propres	Fonds affectés	Saldo de l'Association	Dotations	Autres	Remboursements	Saldo des exercices	Éléments de passif	Éléments de bilan
2000 Etude de diagnostic/programmation géométrie culturelle					8 372		8 372	1 582	18 176
2001 Etude prog construction espace culturel					3 005	326	2 679		3 210
2002 Etude diagnostic prog bâtiments scolaires					2 135	8 847	1 319	1 085	6 056
3000 Etude de programmation urbaine pour le dév de l'Etat de la				962					4 154
3001 Etude d'aménagement urbain pour le dév de l'Etat de la									8 118
3002 Etude de programmation urbaine pour le dév de l'Etat de la									3 767
3003 Organisation et structuration du 2ème étage de la mairie									3 576
3004 Organisation et structuration du 2ème étage de la mairie									
4001 Etude de diagnostic des équipements municipaux de la commune					31 500	37 500			1 700
4102 EA Pierre Lapouge					7 438	7 438			
4103 MJC Pierre Lapouge					18 015	18 015			
4104 PAVI					43 373	43 373			216
4109 AMO RMI Terrain 110					6 296	6 296	0		
4110 Terrain 110					11 242	11 242			
4111 Plan Régional VAE					21 501	21 501			126
4112 Valorisation du patrimoine foncier					63 185	63 185			
4113 EDA 2013 EA Pastourel					29 912	29 912			
4114 EDA 2013 Gares RTT					7 339	7 339			
4115 EDA 2013 Fiches COSE boites de Belgique					36 716	36 716			
4116 Appel de projets en place de projets urbains					28 904	28 904			
4117 Fiches COSE n°1 - Boites de Belgique - Phase 2					48 479	48 479			
4118 Allocation du schéma d'aménagement régional					47 874	47 874			
4119 RUC BICSP					35 561	35 561			
4120 Fiches de RUC BICSP et plan de gestion des installations associées					7 912	7 912			
4121 Plan de gestion des installations associées									
4122 Plan Régional VAE - Phase 2					8 876	8 876			3 281
4123 Installation des installations sans fil sur les locaux régionaux									49 601
4124 Organisation d'une journée d'échanges / forum participatif									
4125 Fiches COSE 1 - Boites de Belgique - Phase 1					20 873	20 873			28 611
4126 Etudes de faisabilité pour les installations de la commune					3 926	3 926			
4127 Acquisition foncière - Champ de la commune					2 920	2 920	2 000		
4128 Mise en œuvre du Plan Régional VAE - Phase 1							0		
4129 Valorisation du Patrimoine Foncier Régional Phase 2					16 172	16 172			
4130 Définition des critères de sélection des locaux assignables					29 501	29 501			
4131 Organisation des réunions de concertation					18 121		18 120		
4132 Organisation des réunions de concertation					20 418	20 418			
4133 Etude d'aménagement foncier de la commune									
4134 Valorisation foncière régionale					11 050	11 050			7 724
4135 Plan d'échange 11700 - Apres					27 531	27 531			103 731
4136 Fiches de la commune									12 963
4137 Fiches de la commune					16 451	16 451			21 785
4138 Définition d'un système d'autoportage					9 992	2 306	7 726		
4139 Plan de monopole de la commune					7 174		3 194		4 172
4140 Fiches de la commune									
4141 Bénéficiaires de la commune									4 403
4201 Programmation Espaces et animations culturelles					2 931		2 688		
4202 Programmation Théâtre/Folies/pôle de la commune					2 223	2 223			
4203 Programmation Théâtre/Folies/pôle de la commune					2 463	2 463			
4204 Programmation Théâtre/Folies/pôle de la commune					2 100		2 100		407
4205 EDA 2013 - Invention patrimoine local (occupants)					55 379	55 379			
4206 EDA - Opération des mesures de gestion locale					27 493	27 493			
4207 Projets de la commune de la commune occupés par la DME					26 764	26 764			
4208 FGA - Organisation des mesures de maintenance					37 313	37 313			
4209 Mairie Loupy - St André					9 416	9 416			
4210 Lycée Agricole St Joseph					21 316	21 316			4 414
4211 Lycée Agricole St Joseph					16 828	16 828	8 109		
4212 Connaissances Patrimoine BICSP - Tranche 2					69 471	69 471			
4213 Connaissances Patrimoine BICSP - Tranche 2					38 474	38 474			
4214 MAJ pour les travaux de la commune BICSP					27 401	27 401			
4215 Plan de la commune de la commune					13 800	13 800			
4216 Dépenses d'investissement					78 999	78 999			
4217 Diagnostic technique et programmation du Patrimoine BICSP					10 417	10 417			
4218 Etat obligations élémentaires et de conseil de santé					65 872	65 872			317 207
4219 Catalogue de la commune de la commune de la commune					23 483	23 483			
4220 CUISINE CENTRALE de la commune									14 313
4221 Programmation des travaux de la commune					31 450	31 450			
4222 Acquisition du Plan de la commune régionale					9 041	9 041			
4223 Mise en place d'une CMAO pour la commune					12 087	1 321	10 497		
4224 Etude de faisabilité de la commune de la commune					7 470	7 470			
4225 Etude de faisabilité de la commune de la commune					6 024	6 024			
4226 Plan de la commune de la commune de la commune					2 378	2 378			
4227 Bénéficiaires du schéma Directeur de la commune de la commune					3 924	3 924			
4228 Répartition des travaux de la commune de la commune					13 045		13 044		
4229 Programmation des travaux de la commune de la commune									
Total des opérations AVO				282	1 173 107	1 727 313	81 449	2 047	435 610
Total des opérations Mairie et AVO	105 924 629	-163 914 423	77 510 131	7 204 731	4 038 488	3 753 219	2 275 422	6 741 410	1 576 433

Etat des dettes fournisseurs

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM13-181019-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Structure

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en € HT (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						14						156
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	60 053,22 €	42 990,21 €	193,31 €	-248,91 €	17 119,61 €		596 935,11 €	0,00 €	116 282,83 €	0,00 €	480 652,28 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)		71,59%	0,32%	-0,41%	28,51%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,00%	19,48%	0,00%	80,52%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)					

▪ Opérations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						57						5
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	17 893,36 €	131 758,53 €	-100 214,39 €	16 073,94 €	-29 724,72 €		1 339 473,50 €	612 345,33 €	446 075,85 €	0,00 €	281 052,32 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)		736,35%	-560,06%	89,83%	-166,12%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)								45,72%	33,10%	0,00%	20,98%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)					

Affectation du résultat

- **Résultat**

Le résultat de l'exercice au report à nouveau a été affecté comme suit :

Report à nouveau antérieur	-	395 342 €
Résultat de l'exercice (perte)	-	101 664 €

Le nouvel report à nouveau, après affectation, s'élève ainsi à :
- 497 006 €

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social		2 401 487 €
Report à nouveau	-	497 006 €
Capitaux propres		1 904 481 €

La perte de l'année 2018 vient affecter les capitaux propres de manière négative mais ils restent supérieurs à la moitié du capital social.

- **Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Le chiffre d'Affaires s'élève à 2 829 093 euros.
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 36 294 euros.
- Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 495 585 euros contre 490 687 euros lors du précédent exercice.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 87 004 euros contre 99 377 euros pour 2017.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 598 496 euros contre 1 830 818 euros pour 2017.
- Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 763 563 euros contre 860 291 euros pour 2017.
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions sur l'exploitation s'élève à 24 178 euros contre 28 964 euros pour 2017.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 981 794 euros contre 3 327 284 euros pour l'exercice 2017.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 116 407 euros contre 85 405 euros pour l'exercice précédent.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel de 14 743 euros, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 se solde par un montant de -101 664 euros contre un bénéfice de 91 862 euros au titre du précédent exercice.
- Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élève à 28 963 805 euros contre 25 434 490 euros au titre de l'exercice précédent.